

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**

aufeminin

INITIEE PAR LA SOCIETE



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE AUFEMININ**



Le présent document relatif aux autres informations de la société aufeminin a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 17 octobre 2018, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société aufeminin.

Le présent document incorpore par référence le rapport financier annuel de la société aufeminin pour l'exercice social clos le 31 décembre 2017 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2018, le rapport financier semestriel de la société aufeminin pour le 1^{er} semestre 2018 publié le 7 septembre 2018 et complète la note d'information conjointe établie par TF1 et aufeminin visée par l'AMF le 16 octobre 2018, sous le numéro 18-483, en application de la décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note d'information conjointe sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'aufeminin (<http://corporate.aufeminin.com>) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

AUFEMININ

8-10, rue Saint-Fiacre et 33-35, rue du Sentier
75002 Paris

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

	Page
1 PREAMBULE.....	3
2 INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	3
3 EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	4
3.1 Capital - Actionnariat	4
3.1.1 Capital social de la Société	4
3.1.2 Déclarations de franchissement de seuils.....	4
3.1.3 Composition de l'actionnariat de la Société	4
3.1.4 Instruments donnant accès au capital de la Société	4
3.2 Evènements exceptionnels et litiges	5
3.3 Liste des communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Rapport Financier Semestriel	5
4 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
5 CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIERE.....	6
6 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A AUFEMININ.....	6

1 PREAMBULE

Le présent document d'information est établi par la société aufeminin, société anonyme société anonyme ayant un capital social de 1.932.977 euros, divisé en 9.664.885 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro, dont le siège social est situé 8-10, rue Saint-Fiacre, 75002 Paris et 33-35, rue du Sentier, 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro unique d'identification 423 780 113 (« **aufeminin** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises à la négociation sur le marché réglementé Euronext Paris – Compartiment B sous le code ISIN FR0004042083 et le mnémonique FEM (les « **Actions** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique de retrait (l' « **Offre Publique de Retrait** ») qui sera immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** » et, avec l'Offre Publique de Retrait, l' « **Offre** ») aux termes de laquelle Télévision Française 1, société anonyme, ayant un capital social de 41.979.068 euros, dont le siège social est situé 1, quai du Point du jour, 92656 Boulogne-Billancourt Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro unique d'identification 326 300 159 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris – Compartiment A sous le code ISIN FR0000054900 et le mnémonique TF1 (l' « **Initiateur** ») s'est irrévocablement engagé à offrir aux actionnaires de la Société d'acquiescer la totalité de leurs Actions au prix unitaire de 39,47 euros.

Le contexte et les motifs de l'Offre sont décrits dans la note d'information conjointe.

2 INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006, sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le rapport financier annuel d'aufeminin pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2018 (le « **Rapport Financier Annuel** ») et dans le rapport financier semestriel d'aufeminin pour le 1^{er} semestre 2018 publié le 7 septembre 2018 (le « **Rapport Financier Semestriel** »), qui sont incorporés par référence au présent document.

Le Rapport Financier Annuel et le Rapport Financier Semestriel sont disponibles sur le site internet de la société (<http://corporate.aufeminin.com>) à la rubrique « Investisseurs ». Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante :

AUFEMININ

8-10, rue Saint-Fiacre et 33-35, rue du Sentier
75002 Paris

Le Rapport Financier Annuel et le Rapport Financier Semestriel sont complétés par les informations relatives aux événements significatifs postérieurs au dépôt du Rapport Financier Semestriel contenues dans le présent document et dans les communiqués de presse référencés ci-après disponibles sur le site internet de la Société.

3 EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

3.1 Capital - Actionnariat

3.1.1 Capital social de la Société

A la date du présent document, le capital social de aufeminin s'élève à 1.932.977 euros, divisé en 9.664.885 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, représentant 9.668.226 droits de vote.

3.1.2 Déclarations de franchissement de seuils

En application des dispositions des articles L.233-7 du Code de commerce et 223-11 et suivants du règlement général de l'AMF, par courrier en date du 7 septembre 2018 adressé à l'AMF et à la Société, l'Initiateur a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la Société. Cette déclaration a donné lieu à un avis publié par l'AMF le 10 septembre 2018 sous le numéro 218C1530.

3.1.3 Composition de l'actionnariat de la Société

A la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de la Société se répartissent comme suit à la date du présent document :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote*
* TF1	9.206.457	95,26	9.206.457	95,22
Autres actions au nominatif	22.960	0,25	26.301	0,28
Auto-détention	-	-	-	-
Public	435.468	4,49	435.468	4,50
Total	9.664.885	100	9.668.226	100

ment à l'article 231-1 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce comprises les actions dépourvues de droits de vote

La Société ne détient aucune de ses propres Actions.

3.1.4 Instruments donnant accès au capital de la Société

A ce jour, deux plans d'attributions gratuites d'Actions (les « **Actions Gratuites** ») sont en vigueur au sein de la Société. A l'exception des Actions Gratuites, il n'existe aucun titre de capital ou instrument financier donnant ou pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

Actions Gratuites

Au titre d'un plan d'attribution d'Actions Gratuites décidé par le conseil d'administration de la Société le 9 juin 2017 (le « **Plan T1-17** »), 30.000 Actions Gratuites ont été attribuées ce même jour à un salarié du groupe aufeminin. Aux termes de ce plan, ces

30.000 Actions Gratuites sont en cours d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2018 et seront soumises à une période de conservation jusqu'au 8 juin 2019.

Au titre d'un plan d'attribution d'Actions Gratuites décidé par le conseil d'administration de la Société le 13 décembre 2017 (le « **Plan T4-17** »), 57.000 Actions Gratuites ont été attribuées ce même jour à des mandataires sociaux et salariés du groupe aufeminin. Depuis cette date, 9.000 Actions Gratuites sont devenues caduques à la suite du départ des bénéficiaires concernés. Aux termes de ce plan, 48.000 Actions Gratuites sont en cours d'acquisition jusqu'au 30 mars 2020. Ces Actions Gratuites ne seront soumises à aucune période de conservation.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces plans d'Actions Gratuites à la date du présent document :

Référence du Plan	Plan T1-17	Plan T4-17
Date d'assemblée	28/06/2016	28/06/2016
Date d'attribution	09/06/2017	13/12/2017
Date d'acquisition	31/12/2018	31/03/2020
Date de disponibilité	08/06/2019	31/03/2020 (absence de période de conservation)
Total des actions gratuites en période d'acquisition	30.000	48.000 ¹
Total des actions gratuites en période de conservation	0	-

3.2 Evénements exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du dépôt du présent document, aucun litige, aucune procédure d'arbitrage ou fait exceptionnels, autre que ceux mentionnés dans le présent document, le Rapport Financier Annuel et le Rapport Financier Semestriel, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

3.3 Liste des communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Rapport Financier Semestriel

Date	Titre du communiqué	Localisation du communiqué sur le site de la Société
3 octobre 2018	Communiqué relatif au dépôt du projet de note d'information conjointe relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société aufeminin initiée par TF1	Rubrique « Presse »

¹ 57.000 actions gratuites ont initialement été attribuées par le conseil d'administration de la Société le 13 décembre 2017. Entre cette date et la date de la présente note d'information conjointe, 9.000 actions gratuites sont devenues caduques à la suite du départ des bénéficiaires concernés.

4 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date du présent document, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

- Monsieur Olivier Abecassis, Président-Directeur-Général ;
- Monsieur Gilles Pélisson, administrateur ;
- Monsieur Philippe Denery, administrateur ;
- Madame Christine Bellin, administratrice ;
- Madame Marie Pic-Paris Allavena, administratrice indépendante ; et
- Madame Karen Heumann, administratrice indépendante.

5 CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

18 octobre 2018 : Publication du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du 3^e trimestre 2018

24 janvier 2019 : Publication du chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2018

6 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A AUFEMININ

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 17 octobre 2018 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par TF1 et visant les actions de aufeminin.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. ».

Monsieur Olivier Abecassis
Président Directeur Général d'aufeminin